

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire, Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Dominique PRIVAT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick BOUYER, conseiller municipal, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absente excusée : Laëtitia CHAGUÉ.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

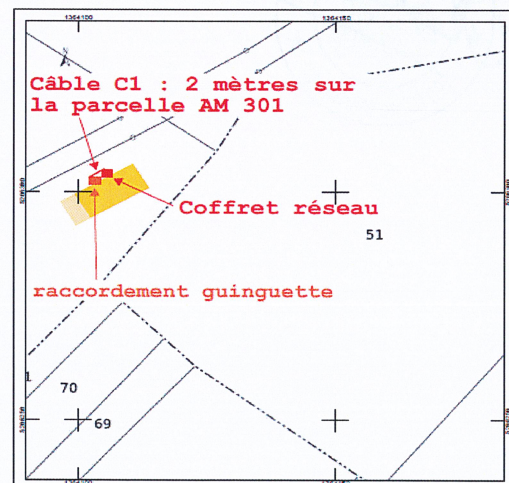
Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

DÉLIBÉRATION N° 15-2023 : RACCORDEMENT DE LA GUINGUETTE DES PRÉS VALET AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS PARCELLE AM N° 301 LIEU-DIT "SAINT-NICOLAS"

Rapporteur : Madame le maire

Afin de répondre à la demande de raccordement définitif au réseau public de distribution électrique Basse Tension de l'établissement "La guinguette des Prés Valet" (compteur forain jusqu'à présent), ENEDIS envisage de passer une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 2 mètres sur la parcelle communale AM n° 301, lieu-dit "Saint-Nicolas" (cf. infra).



Considérant dès lors la nécessité de consentir à ENEDIS un certain nombre de droits pour y parvenir,

Après avoir pris connaissance du projet de convention de servitudes CS 06 établie à cet effet,

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 23 voix pour et 2 voix contre (Yannick MORANDEAU en son nom propre et au nom de Éric PROUST duquel il a reçu procuration) :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitudes CS 06 à intervenir avec ENEDIS pour la réalisation de l'opération sus décrite.
- **D'AUTORISER** madame le maire ou son premier adjoint en cas d'empêchement, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention et tous documents s'y apportant en ce compris l'acte authentique correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 28 février 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 28 février 2023
Dominique RABELLE

